

CERTIFICATE

La société

SOLO INVEST
92 rue Reaumur
75002 PARIS, FRANCE

est autorisée à apposer, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essai
16-03836, le label OEKO-TEX®



sur les articles suivants

**T-shirts et polos en 100 % coton (blancs et teints), et coton/viscose (blanc chiné et gris chiné).
Vestes polaires et blouses femme crêpe BRIDGET et BETTY en 100% polyester (blancs et teints).
Pulls en acrylique/coton (blanc et teints).
Pouvant contenir des accessoires certifiés (fils de coutures, boutons en plastique et/ou métal, étiquettes imprimées, zippers).
Elaborées exclusivement à partir de matières certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.**

Les essais ont été réalisés sur les articles susnommés selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®, **classe de produit I**, pour articles pour bébé, et il en résulte que les conditions en vigueur et en respect avec l'écologie humaine stipulée dans le standard sont respectées.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'annexe XVII du règlement REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, nickel, etc) ainsi que l'exigence américaine concernant la teneur de plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA, à l'exception d'accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat s'est engagé envers l'institut par une déclaration de conformité selon ISO 17050-1 d'apposer le label OEKO-TEX® uniquement sur les articles qui sont conformes aux articles testés. La conformité sera vérifiée par des audits.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31.10.2017

Lyon, 05.12.2016


Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

